



## - Ecole maternelle

- **Isolation des combles par soufflage** : réalisation par « Languedoc Isolation » (agence Jura), financement par TOTAL (Certificats d'Economie d'Energie-CEE), décision modificative budgétaire

Montant HT : 2 052.00 € + TVA 410.40 €

Coût minime pour le SIVOS : subvention CEE = 2 052 € et prise en compte dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA

Modification budgétaire :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
19/11/2014	023-	Virement à la section	2 500.00	19/11/2014	7478-	Participat° Autres	2 100.00
19/11/2014	61522-	Entretien bâtiments	-400.00	/ /	-		0.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>2 100.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>2 100.00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
19/11/2014	21312-12	Bâtiments scolaires	2 500.00	19/11/2014	021-00	Virement de la section de	2 500.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>2 500.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>2 500.00</b>

*Le Comité syndical du SIVOS valide le principe de réalisation des travaux.*

*La décision modificative budgétaire est adoptée à l'unanimité.*

- **Salle de motricité** : présentation d'un système de ventilation (destratificateur thermique) permettant des économies d'énergie

Présentation du projet de la société AIRIUS

Proposition de faire venir un technicien pour une explication plus précise du matériel (question de l'adaptation aux jeunes enfants) : Sébastien Sordel rencontrera le technicien et le projet sera présenté à la prochaine réunion (Budget 2015)

## - Nouveaux rythmes scolaires :

**Un fonds d'amorçage** (base de 50 € / enfant scolarisé) est alloué aux collectivités pour les accompagner dans la mise en place des activités

Le fonds, perçu par les Communes, est reversé obligatoirement au SIVOS .

**Projet de convention de reversement** par le SIVOS à la Communauté de Communes Auxonne Val-De-Saône qui organise les Nouvelles Activités Périscolaires.

*Le Comité Syndical du SIVOS approuve la délibération à l'unanimité. Mme Poivre Ghislaine, Vice-présidente, est autorisée à signer la délibération.*

## - Adhésion au contrat d'assurance-groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour garantie des risques statutaires

Un groupement de commande a été mis en œuvre par le Centre de Gestion 21 en vue d'avoir un contrat unique au niveau départemental.

Le Marché a été attribué par le Centre de Gestion au Groupement CNP / Gras Savoye.

Taux de cotisation suivant la durée de franchise (10, 15 ou 30 jours).

Titulaires CNRACL : 6.5%, 6.13%, 5.59%

Non titulaires IRCANTEC : 1.2%, 1.1%, 1%

***Le Comité Syndical du SIVOS adopte à l'unanimité le contrat proposé et fait le choix d'une durée de franchise de 10 jours avec des taux de 6.5 % et 1.2 % sur le salaire Brut..***

**- Avenant aux conventions de mise à disposition du personnel communal auprès du SIVOS (agents techniques)**

A la demande de la Commune de Pluvet (Trésor Public), la convention de mise à disposition du personnel doit être complétée par avenant pour préciser la mise à disposition du personnel technique.

Il est décidé d'étendre le principe à l'ensemble des communes :

- Pluvet : 2h hebdomadaires annualisées (avenant n°1)
- Tréclun : 2h hebdomadaires annualisées (avenant n°2)
- Soirans : 4h hebdomadaires annualisées (avenant n°1)

***Les avenants sont adoptés à l'unanimité par le Comité syndical.***

**- Classe découverte à Prémanson (CP et CE1) au printemps 2015 : demande de subvention**

Etude du budget prévisionnel. Total : 10 601 €

Demande de subvention de 20 € / enfant soit 20 X 44 = 880 €

***Délibération adoptée à l'unanimité pour accord de principe pour l'année 2015***

**- Questions diverses :**

**• Indemnité de conseil de la trésorière**

Calculée en fonction du montant du budget : 191.59 pour 2014 €

Allouée pour la durée du mandat au taux de 100 %

***Validé à l'unanimité***

**• Garde des enfants le mercredi midi (arrêt en décembre)**

Parents déjà informés par la Communauté de Communes, puis par le biais des fiches d'inscription du périscolaire. Une autre forme de garde sera envisagée si nécessaire, en fonction des demandes.

**• Divers :**

**Mr Sébastien Sordel** demande davantage de cohérence et d'étude des demandes de cartes de bus pour le transport scolaire. La validation sera coordonnée entre les 3 Maires. Rappel : 136 € / enfant à la charge des communes.

Il propose que soit étudiée la possibilité de faire le nettoyage des vitres des écoles par un des agents d'entretien des Communes à la place de la société de nettoyage, en s'équipant de matériel adapté.

**Mme Ghislaine Poivre** informe que le projet de fermeture de la cour de l'école de Pluvet se fera d'ici la fin de l'année. Les devis seront proposés lors de la prochaine réunion pour l'aménagement (budget 2015).

La séance est levée à 20 h 30.